

**Codification Actes : 7.1 Décisions budgétaires**

**MAIRIE  
DE  
P U Y G I R O N**  
(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025**

<i>Nombre de membres afférents au conseil municipal</i>	<b>11</b>	<i>Date de la convocation</i>	<b>02/10/2025</b>
<i>Nombre de membre en exercice</i>	<b>08</b>	<i>Date d'affichage</i>	<b>02/10/2025</b>
<i>Nombre de membres présents</i>	<b>06</b>		

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme CAMPELLO Régina, Maire.

**Présents :** AUDRAS Amandine, DEL VITTO Fanny, CASTAGNA Pascal, MONNIER Muriel, TEYSSIER Serge

**Absents représentés :** MARTIN Linda, SEGUIN Patrick

**Secrétaire de séance :** AUDRAS Amandine

**Objet : Acceptation de dons**

Le conseil municipal de la commune de Puygiron, en séance ordinaire du 9 octobre 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil

Vu l'offre de don présentée par la Société ROFFAT

Considérant que ce don contribuera au réaménagement d'un espace multiculturel

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donneur,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : D'accepter le don

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude au donneur pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire  
Régina CAMPELLO**



Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.